

Le 10 octobre 2022,

NOTE D'INFORMATION N° 28/2022

Objet : Préparatifs pour le plan de formation 2023

Comme chaque année, le plan de formation de l'année à venir est à formaliser et à présenter au CSE pour le mois de décembre.

Afin de faciliter la réalisation de ce plan, les managers reviendront vers vous pour identifier et échanger sur vos besoins de formation.

Les besoins de formation devront être communiqués aux managers au plus tard **le 28 octobre 2022**.

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez accéder à l'ensemble des formations des organismes via les catalogues en ligne disponible chez nos partenaires.

Pour mémoire, voici le nom de quelques organismes de formation reconnus avec lesquels nous travaillons régulièrement :

- Sites généralistes : Cegos, Demos, EFE
- Sites Assurance : IFPASS, EFE, AF2A
- Sites Juridiques : Lamy, Dalloz
- Sites management et développement personnel : Gereso, Institut François Bocquet
- Site Informatique / bureautique : Orsys, M2i Formation
- Site technique (environnement) : Inéris
- Site Langues : BTL

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

